



Déclaration des élus de la CGT Educ'Action

CAPN des PLP du 5 mars 2015.

En application du « pacte de responsabilité », 50 milliards d'économies sur les budgets publics d'ici 2017 sont prévus. Dans l'Education nationale, nous constatons que les conditions de travail des personnels sont loin de s'améliorer et dénonçons le gel du point d'indice de rémunération des fonctionnaires depuis juillet 2010. Dans ce contexte d'austérité, la CGT avec FO, la FSU et Solidaires ont décidé d'appeler à une journée de mobilisation le 9 avril prochain contre la loi Macron.

Pour le mouvement 2015, nous réitérons, comme la quasi-totalité des organisations syndicales, notre opposition à la communication du projet de mouvement par le ministère, qui remet en cause le paritarisme. Ce dispositif continue d'inquiéter fortement les collègues qui nous interpellent et crée des situations anxiogènes. De plus, cette année, suite à un bug informatique, des résultats de mutation ont été divulgués à des centaines de personnels dont la plupart n'avait pas fait la demande. Lors de l'ouverture des FPMN et CAPN du 4 mars, nous avons été très surpris d'apprendre que la DGRH n'est pas en mesure d'assurer la confidentialité du projet d'affectation de ses personnels.

Le mouvement 2015 se caractérise certes par une plus grande fluidité que les années précédentes. Cependant, chez les PLP, le taux de satisfaction est inférieur au taux global constaté dans le second degré. Il est toujours difficile, voire impossible d'obtenir satisfaction dans certaines disciplines STI, par exemple en Génie Mécanique Construction (9 obtiennent leur vœu 1 sur 122 candidats), en Génie Mécanique productive (3 sur 39). C'est aussi le cas dans certaines disciplines tertiaires comme en Communication Bureautique (41 sur 225 candidats obtiennent leur vœu 1) ou en Comptabilité Bureautique (38 sur 224). Clairement, la mobilité géographique à laquelle a droit tout fonctionnaire reste hypothétique pour nombre de PLP.

Nous déplorons cette année encore le nombre trop important d'académies sinistrées. C'est le cas notamment de la Martinique (5% de collègues obtiennent cette académie sur leur premier vœu), de la Réunion (19,38%), de la Corse (20%), de Clermont-Ferrand (24%), Toulouse (25,19%) Paris (26,29%), Rennes (27,14%), Limoges (28,05% avec aucun entrant en lettres-histoire) et la Guadeloupe (30%).

A propos des priorités légales, la DGRH annonce 96% de demandes satisfaites au titre de la RQTH. Concernant les PLP ce pourcentage diminue puisqu'il descend à 88%.

Encore une fois, nous revendiquons la mise en place d'un groupe de travail ministériel d'harmonisation. Cela permettrait d'assurer transparence et égalité de traitement entre les personnels.

Concernant le rapprochement de conjoint, le taux de satisfaction avoisine les 70% sur le vœu 1. Nous constatons une amélioration par rapport à 2014.

Autre priorité légale, celle concernant l'éducation prioritaire. Il y a moins de 40% de premier vœu satisfait. Dans l'académie de Créteil ce taux descend en-dessous de 35%, ce qui signifie 2/3 des collègues de cette académie, investis dans des établissements difficiles avec l'espoir d'une mobilité géographique choisie sont, de notre point de vue, lésés.

Pour résorber la précarité, le gouvernement avait mis en place le concours réservé avec la « loi Sauvadet ». En 2014, plus de 1000 postes n'ont pas été pourvus, soit 40% des postes mis aux concours. A ce jour, 442 postes ouverts aux concours réservés 2015 n'ont pas été pourvus, ce qui représente 60% des postes offerts aux 18 concours dont les résultats d'admission sont déjà connus. La situation est encore pire que l'an passé, ce qui démontre qu'il n'y a pas de réelle volonté de mettre fin à la précarité. Nous avons constaté l'an passé des situations inacceptables. En l'absence d'ouverture de postes, alors que les besoins existent dans certaines académies, des lauréats ont eu une affectation loin de l'académie dans laquelle ils avaient exercé pendant des années: certains collègues ont démissionné pour redevenir contractuels suite à une sollicitation de leur académie d'origine (par exemple en P3100 dans l'académie de Lille). Autre conséquence : il a fallu recruter d'autres contractuels pour pourvoir aux nécessités de service suite à l'affectation des nouveaux titulaires dans une autre académie!

En ce qui concerne le mouvement spécifique, nous constatons comme tous les ans, qu'il est d'une grande opacité et que certaines académies semblent avoir des besoins spécifiques plus importants que d'autres.

Comme chaque année, les élus CAPN n'ont pas pu représenter les personnels qui les ont élus lors des GT des PLP postulant en BTS.

Dans un souci d'équité et de transparence, étant donné que certifiés, agrégés et PLP postulent souvent sur le même type de postes, pour les BTS, comme pour les chefs de travaux d'ailleurs, nous demandons, une fois de plus, un GT commun.

Enfin, la CGT Educ'Action réitère son opposition au mouvement national à gestion déconcentrée, qui reste un obstacle à une vraie mobilité. Nous restons attachés aux valeurs du paritarisme. Nous siégeons ici pour veiller à l'égalité de traitement de tous les personnels et, plus globalement, défendre un véritable service public d'éducation.

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom
Adresse personnelle
Code postal Commune
Tél mël
Grade ou corps Discipline
Établissement
Code postal Commune

CGT Educ'action - 263, rue de Paris - Case 549 - 93515 Montreuil Cedex - Métro : Porte de Montreuil - Tél. : 01.55.82.76.55
Télécopie : 01.49.88.07.43 - e-mail : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : http://www.unsen.cgt.fr